PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 février 2019, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement nº 2019-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Les objets sont de :

- permettre des chalets touristiques comme usage secondaire à des auberges, dans les zones RT-3 et RT-4, selon un certain contingentement quant au nombre de chalet, et pourvu que, si les chalets ne sont pas munis d'installations l'implantation, un bloc sanitaire séparé soit prévu sur le terrain ou que les installations sanitaires de l'auberge soient disponibles en tout temps pour les chalets;

- permettre l'élevage à des fins personnelles comme usage secondaire dans la zone RV-6;

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 27 février 2019, à 19 h, à la du conseil, 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné au Canton de Hatley, ce 13 février 2019

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale